

65 ans après: l'enrôlement forcé dans la perspective de l'histoire

par Gilbert TRAUSCH

Quand mon ami Guy de Muysen m'a demandé, au nom du président de la «Fédération des Enrôlés de Force» et de la présidente du «Comité Directeur pour le Souvenir de l'Enrôlement forcé», de faire le discours de circonstance pour le 65^e anniversaire de l'enrôlement forcé par l'occupant allemand, ma première réaction fut celle de répondre par la négative, décidé que j'étais de ne plus faire de conférences publiques. Deux facteurs m'ont fait changer d'avis, les instances amicales des uns et des autres, mais avant tout la conscience que j'ai de la dimension extraordinaire de cette question dans l'histoire de la Seconde Guerre mondiale vue de Luxembourg. L'enrôlement forcé de la jeunesse en 1942 a non seulement ému, scandalisé mais encore touché la grande majorité de notre population. Peu de familles qui sont passées à travers les mailles du filet tendu par le *Gauleiter*. Un de mes cousins n'est plus revenu de Russie, mon (futur) beau-frère a pu profiter – quelle chance! – d'une permission pour se cacher dans le pays. Adolescent j'ai vécu le dilemme que cette mesure inique - véritable *Verbrechen an eiser Jugend*, dicit André Heiderscheid – a imposé à plus de 10.000 de nos familles. J'ai bien fait comprendre aux représentants des enrôlés de force que je parlerais en tant qu'historien, selon les règles de l'art, ce qui n'exclut nullement la compassion pour le calvaire de ces jeunes victimes.

Qu'est-ce qui s'est passé en 1942?

Le 30 août 1942, le *Gauleiter* décrète la conscription pour plusieurs classes d'âge de jeunes Luxembourgeois (il y en aura huit en tout). L'annonce n'est pas tout-à-fait une surprise, tant l'introduction du *Reichsarbeitsdienst* l'avait laissé prévoir. Il n'empêche, elle a pris la population de court, ce qui explique le caractère largement spontané des protestations dès le lendemain. Grève générale, grande grève? En tout cas grève du peuple luxembourgeois dans toutes ses composantes.

Le *Gauleiter* lui-même en convient, à sa manière, dans une allocution aux cadres de la *Volksdeutsche Bewegung* (VDB) le 13 septembre 1942: «Irgendein minderwertiges Subjekt, vielleicht ein Psychopath, ein sonst geistig

Minderbemittelter, stellt ein Flugblatt her. Er ruft darin zum Streik auf. Seinen Namen und seinen Wohnort gibt er nicht an. Auch seinen Beruf verschweigt er. Wahrscheinlich übt er gar keinen Beruf aus. Er wird vom Feind und seinen Agenten bezahlt und ist damit selbst ein Feindagent. In seinem Schmierzettel stellt er die ebenso kühne wie unbewiesene Behauptung auf, die ganze Bevölkerung vertrete solidarisch seinen Standpunkt. Tatsächlich findet er leichtgläubige Tore, die auf seinen Schwindel hereinfliegen.» Le *Gauleiter* insiste, pour les besoins de sa cause, sur la préparation du mouvement (Flugblätter, payés Feindagents). En admettre le caractère essentiellement spontané l'aurait trop exposé aux critiques der Berlin.

La répression est sanglante, sans aucune mesure avec les faits, le caractère pacifique des protestations comme en témoigne le beau film de Marcel Heinen et André Hohengarten. La fiction du «deutsches Aufbauwerk in Luxemburg» a explosé, d'où cette répression féroce: 21 condamnations à mort après un simulacre de procès, 125 personnes remises à la Gestapo (direction vers une prison ou un KZ). Plus de 300 adolescents (290 élèves des lycées et de l'Ecole normale et 40 apprentis des ateliers de la sidérurgie) sont transférés en Allemagne pour y être «rééduqués». Ces jeunes, pas encore adultes, avaient compris la gravité et la signification de l'heure.

A retenir tout particulièrement un aspect de la répression qu'on néglige parfois dans le contexte de la grève, la *Emsiedlung oder t'Deportatioun*. Il s'agit d'une purification ethnique du Luxembourg que l'occupant, faute de moyens, n'a pu mener à bonne fin. 30% de la population devaient être transplantés dans le *Generalgouvernement* (région de Lublin, est de la Pologne), préalablement vidé des populations polonaises. «Seuls» 4.000 Luxembourgeois seront déportés, faute de moyens de transports, non pas en Pologne, mais en Silésie.

La signification de l'enrôlement forcé

Dans ces quatre longues années d'occupation nazie (mai 1940 à septembre 1944 et même au-delà pour le nord du pays) la date du 31 août 1942 est une césure. Il y a un avant et un après. Certes, il n'y a pas de doute sur les dispositions d'esprit de la

grande majorité des Luxembourgeois. Lors du recensement de la population (10 octobre 1941) dont les Luxembourgeois ont fait un «referendum», ils laissent entrevoir leur attachement à leur petite patrie. Mais ils l'ont fait dans le secret de la famille, face à un formulaire comportant trois questions piégées. Comprenant le refus des Luxembourgeois de se reconnaître allemands, le *Gauleiter* décommande l'opération à la dernière minute et peut ainsi sauver la face. Tel ne sera plus le cas avec les protestations du 31 août 1942. Elles représentent un désaveu cinglant de sa politique. Désormais ce dernier perd toute retenue. Les condamnations à mort vont se multiplier. En fin de compte 791 Luxembourgeois seront exécutés par les nazis.

Dans l'enjeu que constitue l'enrôlement de force tout dépend de l'attitude de la population luxembourgeoise. Va-t-elle laisser faire? Baissera-t-elle les bras, consciente de son impuissance? Loin de se résigner, elle s'engage. Comment expliquer autrement qu'un tiers des jeunes enrôlés se soustrait effectivement au service militaire? (L'historien se doit de dire qu'un nombre non négligeable de jeunes se sont portés volontaires pour servir sous l'uniforme allemand. L'histoire du Luxembourg au cours des années 1940-1944 ne peut s'écrire en noir et blanc. Entre les deux se situe une zone grise, hantée d'ambiguïtés de toutes sortes.) Un chiffre en dit long: les réfractaires et les déserteurs représentent un bon tiers de ceux retenus par les autorités allemandes pour l'enrôlement (3.510 sur 10.211). Environ 2000 se cachent dans le pays ou plutôt y sont cachés, malgré toutes les sanctions annoncées par le *Gauleiter*: les familles des jeunes réfractaires déportées; le KZ pour ceux qui les cachent; le tribunal militaire pour les réfractaires pris.

Deux mille jeunes cachés dans un pays aussi petit, sans massif montagneux et sans de vastes forêts propices au «maquis»; dans un pays étroitement contrôlé par la Gestapo. C'est là un véritable exploit que seule la complicité et la connivence de la masse de la population ont rendu possible. Qu'on imagine les difficiles problèmes de ravitaillement alors que la nourriture est strictement rationnée? Maintenir au calme, c'est-à-dire discipliner des jeunes d'une vingtaine d'années, n'est pas toujours facile. Cette solidarité active avec ses jeunes, voilà le véritable titre de gloire du peuple luxembourgeois en ces années noires. Tout cela ne doit pas faire oublier que l'engagement actif dans la résistance reste, nécessairement on serait tenté de dire, réservé à une minorité. Le célèbre homme (et femme) de la rue opte

facilement pour une attitude d'attente. C'est dans ce contexte qu'interviennent les journées des 30 et 31 août 1942. Face à l'enrôlement de force la population est amenée à annoncer la couleur. Désormais aucun flottement n'est plus possible. Une attitude de résistance passive prend le dessus. Devant le *Standgericht* le sang luxembourgeois a coulé en abondance. Du sang versé pour la jeunesse luxembourgeoise et donc pour l'avenir du pays.

Pas une goutte de sang luxembourgeois n'a coulé au cours de la Première Guerre mondiale, sous l'occupation allemande. (Il est vrai que l'occupant d'alors a plus ou moins respecté les règles du droit international et n'a pas directement menacé l'attachement des Luxembourgeois à leur patrie). L'écrivain et journaliste Batty Weber a écrit en 1916 dans ce contexte des mots significatifs: «Wir waren niemals auf den Ernstfall trainiert. Die Eventualität, daß einer von uns mit seinem Leben für etwas einstehen müßte, lag uns so fern, daß wir sie belachten. Wir sind uns nie bewußt geworden, daß Blut ein besonderer Saft ist.» Quelle aurait été la position morale et diplomatique du Luxembourg au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, si aucun Luxembourgeois n'avait risqué sa vie et payé le prix pour la survie de son pays ?

Une comparaison avec l'Alsace et la Lorraine (germanophone) ne manque pas d'intérêt. Le conscription y a été introduite au même moment. Là aussi la population était hostile. Là les enrôlés de force s'appellent les «Malgré nous». Mais il n'y a eu aucun sursaut spontané de la population. Ni manifestations publiques ni grèves. C'est que les Alsaciens et Lorrains se sentent abandonnés par leur Etat qu'est toujours en droit la France de Vichy avec le maréchal Pétain en tête. Tel n'est pas le cas des Luxembourgeois. Leur gouvernement est en exil à Londres (et à Montréal), c'est-à-dire s'est placé clairement dans le camp des Alliés. S'y trouve également la figure symbole de l'indépendance du pays, la grande-duchesse Charlotte, grande autorité morale aux yeux des Luxembourgeois sous la botte allemande. Sur les ondes de la BBC elle trouve les mots justes pour s'adresser aux Luxembourgeois en général et aux enrôlés de force en particulier. La comparaison avec l'Alsace est encore éclairante sous d'autres aspects. Au Luxembourg les classes d'âge de 1920 à 1927 ont été appelées sous les armes, alors qu'en Alsace de nombreuses classes antérieures à 1920 ont été incorporées. Les tergiversations

du *Gauleiter* au Luxembourg s'expliqueraient-elles par le grève de 1942? Celle-ci aurait non seulement une inestimable signification morale, mais aurait encore épargné de nombreuses vies.

Le long combat des enrôlés de force pour leur reconnaissance

Au lendemain de la Libération (10 septembre 1944) les enrôlés se sentent discriminés par rapport aux autres victimes du régime nazi, tant sur la plan moral que matériel.

Commençons par la *discrimination morale*. Dans les milieux de la Résistance on insiste sur le fait qu'ils ont porté un uniforme abhorré, «dèi falsch Uniform». De fait, ils auraient combattu les Alliés, c'est-à-dire ceux qui ont, en fin de compte, rétabli l'indépendance du pays. Sous cette forme le reproche n'est pas «fair», car il ne tient pas compte du terrible dilemme auquel ces jeunes se voient confrontés. Refuser l'uniforme haï et par-là exposer parents, frères et sœurs à la déportation, c'est-à-dire à un avenir très incertain ? Se cacher? Encore faut-il en avoir l'occasion. Tous ne se sont pas vu offrir une cachette. Profiter d'une permission pour désertier? Beaucoup n'ont pas eu cette chance.

Il y aura donc à partir de 1945 des frictions entre les organisations de la Résistance, la LPPD «Ligue vun de politische Prisonnier an Déportéierten» et la ligue «Ons Jongen», plus tard la «Ligue des réfractaires et déportés militaires». Le titre même de cette dernière ligue montre bien qu'elle ne laisse pas les résistants créer la division entre les réfractaires d'un côté et ceux qui ont porté, contraints et forcés, l'uniforme allemand. Pour la ligue ces derniers sont aussi des déportés qu'on qualifie de militaires à l'égal des déportés à la fois politiques et civiles. Les résistants refusent évidemment ce rapprochement. Pour eux les enrôlés de force ne sont pas des victimes patriotiques. Aussi s'opposent-ils à ce que le titre de «morts pour la patrie» soit accordé aux enrôlés de force tombés sous l'uniforme allemand.

Le 25 octobre 1947, les enrôlés de force ont organisé une manifestation de protestation en portant des calicots avec l'inscription «Mir si keng Preisen», allusion

aux soupçons que certains résistants font peser sur eux. Ce genre d'insinuations les a profondément blessés mais a aussi cimenté leur unité. Pendant plusieurs décennies ces controverses pénibles, difficilement compréhensibles pour les jeunes générations d'aujourd'hui, ont empoisonné périodiquement le débat public. Il est indispensable de les replacer dans le contexte de l'après guerre au cours duquel la Résistance est en position de force. Avec le recul elles n'apparaissent guère comme un chapitre de gloire des séquelles de la guerre.

La *discrimination matérielle* porte sur les indemnités accordées par la loi de 1950 sur les dommages de guerre. C'est une affaire complexe qui mériterait une étude à part. Limitons-nous à l'essentiel: les enrôlés de force ne sont pas mis sur le même pied que les KZler, les déportés et les maquisards. Certes, le dommage corporel encouru par les enrôlés est reconnu et dédommagé. Pour le reste ils reçoivent un indemnité forfaitaire qui paraît plutôt mince et qui ne tient pas compte, à l'encontre des victimes patriotiques, des pertes de salaire ou du calcul des années perdues pour le calcul de futures pensions. Les enfants des enrôlés de force tombés au front ne sont pas reconnus «pupilles de la nation».

Dans tout cela il importe de tenir compte de la position difficile du gouvernement de l'époque. L'ensemble des dommages de guerre est estimé en 1949 à 24 milliards de francs, somme énorme pour l'époque. Impossible de contenter tout le monde. Les enrôlés en feront les frais. De par leur grand nombre une indemnisation appropriée aurait coûté cher, trop cher selon les estimations du ministre des Finances. S'y ajoute le fait que les enrôlés sont tous des jeunes qui ont encore la vie devant eux.

Quelles que soient les circonstances, les enrôlés se sentent frustrés tant matériellement que moralement. Commence alors leur long combat contre certaines dispositions de la loi de 1950 ressenties comme injustes, un combat qui ne trouvera son dénouement qu'au bout de trente ans par les lois de 1981.

La longue lutte pour la reconnaissance

Dans ce long combat que les enrôlés de force engagent avec une ténacité peu commune, le traité germano-luxembourgeois de 1959, qualifié par les Luxembourgeois de «Wiedergutmachungsvertrag», constitue une étape capitale. Le dossier est compliqué à souhait. L'accord de Paris (1946) sur les réparations avait fixé la quote-part du Luxembourg à 0,15% du montant total à exiger de l'Allemagne. L'accord de Londres sur les dettes allemandes (1953) prévoit un moratoire pour les dettes de réparation jusqu'au règlement définitif par un traité de paix, traité qui ne viendra jamais.

La République fédérale est moralement prête à payer des indemnités, non des réparations, aux «victimes du nazisme». Mais au cours des négociations la délégation allemande refuse ce titre aux enrôlés de force. L'indemnisation se fera sur la base de la législation allemande. Les victimes du nazisme (KZler, juifs, déportés) sur la base du *Bundesentschädigungsgesetz*, les enrôlés sur celle *Bundesversorgungsgesetz*, c'est-à-dire sur le pied de ce qui est dû aux soldats allemands, blessés ou mutilés (22 million de DM).

Cette solution est évidemment inacceptable pour les enrôlés de force, car elle les assimile aux soldats allemands et reviendrait presque à donner à la mesure du *Gauleiter* un semblant de légalité. Devant l'intransigeance de la délégation allemande le gouvernement, soucieux de régler d'autres différends (frontière, séquestre, sécurité sociale, double imposition etc) et de normaliser ses relations avec le puissant voisin, doit passer par les fourches caudines allemandes. L'Allemagne craint qu'en cédant aux demandes luxembourgeoises elle ouvrirait une boîte de Pandore pour d'autres revendications (les 130.000 enrôlés alsaciens et lorrains, les 8000 des cantons de l'Est en Belgique et des intéressés d'autres pays).

Les enrôlés de force ne se résignent pas. Face à l'intransigeance allemande ils s'adresseront à leur gouvernement. Ce dernier est réticent. Il rechigne à rouvrir un dossier difficile. Face à la pression des enrôlés de force, réorganisés depuis 1960 dans la «Fédération des enrôlés de Force et Victimes du Nazisme» sous la direction de Jos Weirich, le gouvernement fait quelques concessions (lois de 1967 et 1974) qui règlent des cas de rigueur sans aborder le problème de fond: les enrôlés de force sont reconnus victimes du nazisme mais pas victimes patriotiques. Le titre de mort

pour la patrie leur est reconnu non par la loi mais par un arrêté ministériel, c'est-à-dire par la porte de derrière. Face au refus des gouvernements P. Werner et G. Thorn d'aller plus loin dans la solution du problème, les enrôlés de force décident en désespoir de cause de participer aux élections législatives de 1979 en présentant leurs propres listes dans toutes les circonscriptions électorales. A la surprise générale ils obtiennent 7% du vote et deux députés à la Chambre. A ce moment-là P. Werner, revenu au pouvoir, décide de prendre le taureau par les cornes. Pour lui il s'agit de régler définitivement, du moins sur le plan luxembourgeois, un problème qui divise la société luxembourgeoise. Deux lois (1981) apportent l'apaisement. L'une règle des cas de rigueur non réglés par les lois antérieures, l'autre va au fond des choses: les enrôlés de force se voient reconnaître le titre de victimes patriotiques et bénéficient de l'égalité d'indemnisation. Les discriminations inscrites dans la loi de 1950 sont levées. Enfin!

En marge abordons un reproche que les enrôlés de force ont adressé pendant de longues années au gouvernement en exil ainsi qu'aux gouvernants de l'après-guerre, celui de ne pas avoir assez fait pour les prisonniers de guerre luxembourgeois, notamment pour ceux détenus en URSS. Le reproche était à l'époque largement répandu. Le gouvernement en exil, par la force des choses, coupé des réalités du pays occupé, n'a sans doute pas pris toute la mesure du drame humain en train de se dérouler. Il y a eu certainement au lendemain de la guerre des paroles et des gestes maladroits. Les archives attestent toutefois les efforts faits en faveur des prisonniers retenus en l'Union soviétique. L'ambassadeur du Luxembourg à Moscou, René Blum, a multiplié ses démarches mais s'est heurté aux arcanes de l'administration russe et surtout au peu de poids de notre pays sur le plan diplomatique. Le Luxembourg de 1945 était loin d'avoir la visibilité internationale de celui du début du XXI^e siècle. Le gouvernement luxembourgeois propose à l'URSS de conclure un accord bilatéral sur le rapatriement des personnes civiles déplacées par les Nazis et des prisonniers de guerre luxembourgeois. Il propose comme modèle celui que l'URSS a signé avec la Belgique. La réponse est déconcertante et en dit long: le nombre des Luxembourgeois concernés ne serait pas assez important pour justifier pareil accord. L'URSS décourage de même l'envoi d'une mission militaire luxembourgeoise en Russie et en Pologne.

Deux exemples montrent que le gouvernement grand-ducal est allé très, très loin dans ses démarches pour ramener ses compatriotes de Russie. Il s'agit, en fait, de deux affaires d'échange. Moins d'un mois après la Libération et deux mois avant l'offensive dite de von Rundstedt dans les Ardennes, l'idée surgit dans les milieux des parents des jeunes enrôlés qui commencent à s'organiser, de proposer à l'Allemagne nazie d'échanger les Allemands et les Luxembourgeois ayant accepté la nationalité allemande et incarcérés au Luxembourg contre les Luxembourgeois dans les camps de concentration et les Luxembourgeois servant encore dans l'armée allemande. Idée parfaitement irréaliste et irréalisable dans les circonstances de l'époque. Pourtant pour montrer sa bonne volonté le gouvernement luxembourgeois adresse un mémorandum au général Eisenhower en ce sens. Bech a rendez-vous avec le général Jones, mandaté par Eisenhower, qui lui fait comprendre que pareille initiative serait vaine, ce à quoi Bech s'attendait sans doute.

La deuxième affaire d'échange se présente à la fin de la guerre. Le gouvernement grand-ducal intensifie ses contacts avec les autorités russes pour le rapatriement des prisonniers luxembourgeois. Il a en effet appris en mai 1945, par des voies détournées, que plusieurs centaines de Luxembourgeois se trouveraient dans le camp de Tambov. Leur rapatriement tarde cependant. Le gouvernement soviétique invoque des problèmes logistiques pour proposer finalement un échange des prisonniers et travailleurs forcés (*Zwangsarbeiter*) russes au Luxembourg contre les Luxembourgeois de Tambov. La plupart de ces Russes ne souhaitent pas rentrer en URSS, devinant ce qui les attendait là-bas. Pareilles tractations ont été proposées par les Soviétiques aux autres gouvernements occidentaux. Les uns ont accepté, p.ex. la Grande-Bretagne, la Belgique et le Luxembourg, d'autres ont refusé ces marchandages, comme la France et les Pays-Bas. Le gouvernement luxembourgeois ayant donné son accord en juin 1945, les Tamboviens rentrent fin septembre-octobre.

La lutte contre l'oubli

De toutes les souffrances de la Seconde Guerre mondiale, celles des *Ons Jongen*, comme on a longtemps appelé les enrôlés, pèseront le plus dans la formation de la

mémoire collective des Luxembourgeois, ne serait-ce que par le nombre des familles directement concernées. Leurs associations, la «Fédération des Victimes du Nazisme Enrôlés de force» en tête, ont entretenu la flamme du souvenir.

Le Monument de la Solidarité nationale au *Kanounenhiwel* est le symbole de cette lutte contre l'oubli. Comme son nom l'indique, il honore l'ensemble des Luxembourgeois qui ont été solidaires dans leur volonté de maintenir l'indépendance de notre pays. Il rappelle le sacrifice des uns et des autres, des résistants comme des enrôlés de force. Ils représentent en fait les deux faces d'une même médaille. Avec le recul les controverses de l'après-guerre peuvent paraître mesquines, mais elles illustrent à la fois la complexité des questions que la guerre a imposées à nos familles au cours de ces quatre années difficiles et la difficulté de les interpréter par la suite.

Un souvenir doit être entretenu avec soin s'il doit perdurer. C'est en premier lieu la tâche des enrôlés eux-mêmes et de leurs familles et en second lieu celle des autorités, c'est-à-dire du gouvernement et des communes. Le gouvernement a pris en 2005 les dispositions adéquates en créant le soubassement institutionnel nécessaire: le «Centre d'Etudes et de Documentation pour l'Enrôlement forcé». Comme son nom l'indique, il doit rassembler la documentation afférente et la rendre accessible à tous les intéressés et par là encourager les études historiques; le «Comité directeur pour le souvenir de l'Enrôlement forcé». Son appellation définit bien sa mission. L'âge venant pour les enrôlés, ce sont leurs enfants et petits-enfants qui doivent perdre le relais.

Une distinction est essentielle. Commémorer l'enrôlement forcé est un acte de piété patriotique. L'étudier est un acte de méthode critique historique. Il est essentiel que les enrôlés s'en rendent compte et l'acceptent.

De tous les actes de guerre qui ont frappé le Luxembourg, c'est l'enrôlement forcé qui a imposé au peuple luxembourgeois les sacrifices les plus lourds: 2850 d'entre eux n'ont pas revu leur patrie. Aujourd'hui il n'y a pas de village, pas de ville, pas de quartier de la capitale qui n'ait son monument à la mémoire de la «génération

sacrifiée». Voilà le rappel d'un passé douloureux. Voilà une mémoire en pierre qui tiendra tête à l'oubli.